



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 juin 2007
Français
Original : espagnol

Comité du programme et de la coordination

Quarante-septième session

11 juin-6 juillet 2007

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-septième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigo **Yáñez Pilgrim** (République bolivarienne du Venezuela)

Additif

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

(Point 3)

Bilan des mesures d'amélioration de la gestion

1. À sa 4^e séance, le 13 juin 2007, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général sur le bilan des mesures d'amélioration de la gestion (A/62/69). Un représentant du Département de la gestion a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées par le Comité pendant ses délibérations.

Examen de la question

2. Plusieurs délégations ont souligné l'importance et l'utilité du rapport et pris connaissance avec satisfaction des dernières informations sur les initiatives fondamentales de réforme de la gestion, tandis qu'une délégation a fait observer que le rapport ne devrait pas répéter et résumer le contenu d'autres documents.

3. Les délégations ont pris note de l'avancée des réformes dans le domaine des technologies de l'information et des communications, faisant valoir que la gestion des connaissances revêtait une importance particulière et que le partage de l'information devait être systématique. On a également noté que les systèmes informatiques devaient faire l'objet d'investissements supplémentaires



considérables et que l'effort d'investissement devrait s'accompagner d'une amélioration de la gestion et de l'administration, par exemple sous forme d'économies d'heures de travail. Certains intervenants se sont dits préoccupés par la lenteur des progrès accomplis par le Secrétariat dans le placement de la totalité des documents officiels, dans toutes les langues officielles, sur le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc). Il a été souligné que la commodité d'utilisation du Sédoc devrait être améliorée.

4. Plusieurs délégations ont pris note des avancées réalisées dans le domaine des pratiques budgétaires et de gestion financière, qualifiées d'« épine dorsale » de l'Organisation. Les délégués se sont félicités de l'application des Normes comptables internationales du secteur public et souligné l'incidence extrêmement importante que ces normes auraient sur le système des Nations Unies. En réponse à des questions portant sur l'état d'application des Normes au Secrétariat, le représentant du Département de la gestion a expliqué qu'un comité directeur et une équipe chargée du projet avaient été formés et que les travaux avançaient comme prévu.

5. En réponse aux questions soulevées quant aux raisons pour lesquelles la gestion des ressources humaines, la mise en place d'un progiciel de gestion intégré et la réforme des achats n'avaient pas été examinées à la deuxième partie de la reprise de la soixante et unième session de l'Assemblée générale comme prévu, le Secrétaire du Comité a noté qu'il avait été décidé, compte tenu de la proposition de réorganisation du Département des opérations de maintien de la paix présentée par le Secrétaire général et de l'impact que les décisions des États Membres en la matière pourraient avoir sur ces autres domaines de réforme, de reporter l'examen des rapports y afférents.

6. De l'avis d'une délégation, le rapport intitulé « United Nations Secretariat First Consolidated Report 2005 » n'avait pas été publié en tant que document à l'intention des organes délibérants soumis à l'examen de l'Assemblée générale et ne devait donc être cité en référence dans aucun autre document officiel. Le Secrétaire du Comité a indiqué que le Rapport récapitulatif du Secrétariat de l'ONU pour 2006 serait publié dans toutes les langues officielles de l'Organisation et serait présenté à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-deuxième session.

Conclusions et recommandations

7. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général.